DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRES

GUIDE PRATIQUE

carcept prev
PROTÉGEONS DIGNEMENT

DÉCÈS/DIVORCE/PACS/ PERTE DU BÉNÉFICE DU PLAN DANS TOUTES

QU'EST-CE QUE LA DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRES ?

Notre employeur a souscrit un contrat de prévoyance collective pour ses salariés. Il est obligé de désigner bénéficiaires des garanties.

Il existe deux types de désignations :

- la désignation statutaire,
- la désignation personnalisée.

LA DÉSIGNATION CONTRACTUELLE

Si vous choisissez la désignation contractuelle, le capital sera versé selon l'ordre de priorité suivant : conjoint, partenaire de PACS, concubin, enfants, parents, frères et sœurs, ou à défaut, ayants droit.

LA DÉSIGNATION PERSONNALISÉE

La désignation personnalisée vous permet de choisir librement vos bénéficiaires et de nous en informer à la suscription, au cours du contrat ou en cas de modification de votre situation familiale. Ils ne seront pas forcément parmi les ayants droit.

En cas de modification des bénéficiaires, vous devez nous informer par courrier avec désignation qui annulera la précédente.

SOIS À JOUR !

Par défaut, c'est le conjoint qui est bénéficiaire. Si vous avez de nouveaux bénéficiaires (mariage, PACS, naissance, divorce, …) pensez à la formulaire de désignation.

COMMENT DÉCLARER VOS AYANDS ?

- Si vous souhaitez faire désignation de bénéficiaires, vous devez remplir le formulaire ci-joint. Vous pouvez nous adresser ce formulaire par courrier, mail, ou directement sur votre espace en ligne.
- Si vous ne souhaitez pas faire de désignation, vous devez nous informer par courrier ou mail. Dans ce cas, c'est le conjoint qui sera bénéficiaire du capital.
- Si vous ne souhaitez pas faire de désignation, vous devez nous informer par courrier ou mail. Dans ce cas, c'est le conjoint qui sera bénéficiaire du capital.

COMMENT EFFECTUER UNE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRES ?

UN PARCOURS SIMPLE ET RAPIDE EN 5 ÉTAPES

Dès 5 décembre, notre désignation s'effectuer en quelques clics !

- Une connexion sécurisée
- Des conseilles en ligne tout au long
- Des aides et remèdes contextuelles tout au long du parcours
- Un délai de traitement réduit, tout en restant en ligne à compte-rendu de la désignation

1. ACCÉDEZ AU FORMULAIRE EN LIGNE — Un lien vous sera transmis par mail ou sms
2. VOS INFORMATIONS — Vérifiez et complétez vos informations
3. SÉLECTIONNEZ VOS BÉNÉFICIAIRES — Ajoutez vos bénéficiaires
4. VOTRE ÉPARGNE — Choisissez votre allocation
5. VALIDEZ & SIGNEZ — Vérifiez votre désignation et signez-la

REPONSES VOUS

- Ma, MERCIE ou cette entreprise ? Quand vous faites de cette
- Ma cette plans d'identité et cause de certifié (carte d'identité ou passeport)
- Ma cette numéro de sécurité sociale

1 ACCÉDEZ AU FORMULAIRE EN LIGNE

Cliquez sur le lien « effectuer votre désignation de bénéficiaires en ligne ».

Connectez-vous via PowerConnect.

2 RENSEIGNEZ VOS INFORMATIONS ET CELLES DE VOTRE ENTREPRISE

Assurez la véracité de votre entreprise et vérifiez-vous le code de désignation.

Renseignez les informations vous concernant.

Vérifiez le SIREN et la Raison sociale de votre employeur.

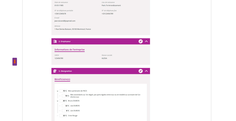

3 AYEZ-VOUS DÉJÀ PRÉVU POUR LA DÉSIGNATION PERSONNALISÉE, DÉSIGNEZ-VOS BÉNÉFICIAIRES

4 JOINDRE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ

5 VALIDEZ & SIGNEZ

Vérifiez la synthèse de votre désignation, vous pouvez la modifier à vos souhaits.

Signez votre désignation de bénéficiaires.

Dernière étape : vous recevrez un mail pour confirmer votre signature électronique et votre signature de capital.

Retrouvez EN VIDEO les étapes de la désignation de bénéficiaires

CRÉDIGNA - PHOTOS ISTYTRAVAIL

Groupe Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 349 852 884, dont le siège social est situé au 14, rue Georges Picquard, 75017 Paris.